

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

///) E C R E T N° 69 - 10 /PR/SGG

du 7 Janvier 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU la Loi n° 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 61-237 du 5 août 1961 portant création de l'I.R.A.D. et de l'I.P.N. ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

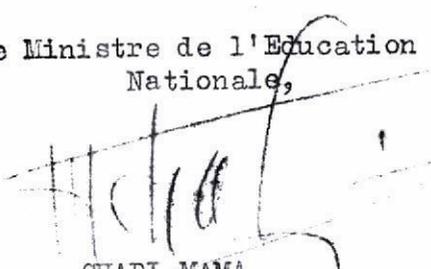
Article 1er - Monsieur DJIVO Adrien, Professeur Certifié de 2^e classe 4^e échelon, est nommé Directeur Adjoint de l'I.R.A.D. et Chef du service des Archives Nationale

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 7 Janvier 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,


CHABI MAMA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - Ministres 10 - CS 6 - CES 5 -
MEN et services 10 - IRAD 2 - DGAJL 2 -
IAA 1 - Gde Chanc 1 - DCCT 1 - CR-DB-DC-
Solde 4 - Trésor 4 - DEP 4 - Dtion stat. 1 -
DN 1 - SGM 10 - SGPR 1 - Intéressé 1 -
JORD 1 - DI 8 - DP 2.-